

**SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

[C – 2025/006150]

8 AOUT 2025. — Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil;

Vu la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement, de la santé et des travailleurs, l'article 9, alinéa 1^{er}, 1^o, modifié en dernier lieu par la loi du 16 décembre 2015;

Vu l'arrêté royal du 19 mars 2013 pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques et adjutants compatible avec le développement durable l'article 9, 4^o;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive;

Vu la communication à la Commission européenne, le 9 avril 2025, en application de l'article 5, paragraphe 1^{er}, de la directive 2015/1535/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information et l'expiration de la période de statu quo le 10 juillet 2025;

Vu l'association et la concertation des gouvernements des Régions à l'élaboration du présent arrêté lors de la Conférence Interministérielle de l'Environnement, élargi à l'Agriculture, le 5 mai 2025 ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 23 avril 2025;

Vu l'avis 77.817/1 du Conseil d'État, donné le 27 juin 2025, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Arrête :

Article 1^{er}. Dans l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive, l'annexe, remplacée par l'arrêté ministériel du 8 mai 2024, est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 8 août 2025.

D. CLARINVAL

**ANNEXE à l'arrêté ministériel du 8 août 2025 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021
fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive**

ANNEXE à l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive

LISTE DE MATÉRIEL ANTI-DÉRIVE - POURCENTAGE DE DÉRIVE EN FONCTION DE LA TECHNIQUE DE PULVÉRISATION

L'utilisateur peut réduire la zone tampon par rapport aux indications mentionnées sur l'étiquette lorsqu'il dispose de matériels performants (matériel antidérive) et/ou prévoit des mesures de protection (haies, écrans). La classification du matériel en fonction de son potentiel de réduction de dérive selon la technique de pulvérisation utilisée et par type de culture est présentée ci-dessous.

CHAPITRE 1 : LA PULVERISATION DIRIGEE VERTICALEMENT VERS LE SOL

Pour les pulvérisations au champ (grandes cultures, légumes, fraises, prairies), le classement antidérive prend en compte les différentes combinaisons de pulvérisateurs et de buses (voir Tableau 1). Les différents pulvérisateurs/techniques de pulvérisation sont décrits ci-dessous. Ces descriptions sont basées sur les fiches d'information de la liste néerlandaise des techniques de réduction de la dérive (DRT-lijst). ¹PULVÉRISATEUR CLASSIQUE (*) :

- distance entre les buses : 50 cm
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : maximum 50 cm
- description : pulvérisateur classique (autonome, traîné ou porté)

PULVÉRISATEUR À RAMPE COUVERTE (§) :

- distance entre les buses : 50 cm
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : maximum 50 cm

- description : une rampe couverte est une structure fixée à la rampe d'un pulvérisateur. Ce système consiste à protéger du vent le spray de pulvérisation sur toute la largeur de la rampe à l'aide d'un panneau rigide ou flexible. Cette protection est située à l'avant et/ou à l'arrière de la rampe ; sa hauteur, mesurée à partir de l'ouverture des buses, est de minimum 30 cm.

**FEDERALE OVERHEIDS Dienst VOLKSGEZONDHEID,
VEILIGHEID VAN DE VOEDSELKETEN
EN LEEFMILIEU**

[C – 2025/006150]

8 AUGUSTUS 2025. — Ministerieel besluit tot wijziging van het ministerieel besluit van 1 april 2021 tot vaststelling van de driftreducerende middelen of maatregelen

De Minister van Landbouw,

Gelet op de verordening (EG) nr. 1107/2009 van het Europees Parlement en de Raad van 21 oktober 2009 betreffende het op de markt brengen van gewasbeschermingsmiddelen en tot intrekking van de richtlijnen 79/117/EEG en 91/414/EEG van de Raad;

Gelet op de wet van 21 december 1998 betreffende de productnormen ter bevordering van duurzame productie- en consumptiepatronen en ter bescherming van het leefmilieu, de volksgezondheid en de werknemers, artikel 9, eerste lid, 1^o, laatst gewijzigd bij de wet van 16 december 2015;

Gelet op het koninklijk besluit van 19 maart 2013 ter verwezenlijking van een duurzaam gebruik van gewasbeschermingsmiddelen en toevoegingsstoffen, artikel 9, 4^o;

Gelet op het ministerieel besluit van 1 april 2021 tot vaststelling van de driftreducerende middelen of maatregelen;

Gelet op de mededeling aan de Europese Commissie, op 9 april 2025, met toepassing van artikel 5, lid 1, van richtlijn 2015/1535/EG van het Europees Parlement en de Raad van 9 september 2015 betreffende een informatieprocedure op het gebied van technische voorschriften en regels betreffende de diensten van de informatiemaatschappij en het aflopen van de status quo periode op 10 juli 2025;

Gelet op de betrokkenheid van en het overleg met de gewestregeringen bij het ontwerpen van dit besluit tijdens de Interministeriële Conferentie Leefmilieu, uitgebreid tot Landbouw, op 5 mei 2025;

Gelet op het advies van de inspecteur van Financiën, gegeven op 23 april 2025;

Gelet op advies 77.817/1 van de Raad van State, gegeven op 27 juni 2025, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 2^o, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Besluit:

Artikel 1. In het ministerieel besluit van 1 april 2021 tot vaststelling van de driftreducerende middelen of maatregelen, wordt de bijlage, vervangen bij het ministerieel besluit van 8 mei 2024, vervangen door de bijlage gevoegd bij dit besluit.

Art. 2. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het in het *Belgisch Staatsblad* wordt bekendgemaakt.

Brussel, 8 augustus 2025.

D. CLARINVAL

ASSISTANCE D'AIR (#):

- distance entre les buses : 50 cm
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : maximum 50 cm
- description : un pulvérisateur équipé d'un système actif d'assistance d'air, qui distribue l'air à grande vitesse et en volumes importants vers le bas, de manière uniforme sur toute la largeur de la rampe, au moyen d'un système de distribution situé à proximité (derrière) les buses. L'air assure le transport de la bouillie (les gouttelettes) vers les cultures ou les terres non cultivées. L'assistance d'air (vitesse et direction) doit être réglée de façon à diriger la bouillie vers ou dans les cultures et à prévenir le rebond des gouttelettes. Cela concerne également les applications sur des terres non cultivées.

CROP TILTER (WINGSSPRAYER, etc.)(§):

- distance entre les buses : maximum 33 cm
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : maximum 20 cm, le crop tilter est toujours en contact avec les cultures/le sol
- description : le système de crop tilter est une structure qui se positionne sur toute la largeur de la rampe d'un pulvérisateur. Le dispositif se compose d'une série de parallélogrammes ou d'une poutre sur des points d'articulation à ressort, sur lesquels est fixé un panneau en plastique sur la partie avant basse. Les buses sont montées sur la structure de façon à ce que le plan formé par le spray soit toujours parallèle au panneau. Les buses sont également protégées du vent grâce au panneau en plastique.

Lors de l'utilisation de ce système, le panneau en plastique (le crop tilter) doit toujours poser sur le dessus des cultures ou sur le sol nu de manière à permettre les inclinaisons parallèles du panneau et du spray. En d'autres termes, le crop tilter est traîné sur les cultures ou sur le sol nu. Le crop tilter a les fonctions suivantes :

- la protection des buses, pour réduire l'emprise du vent sur les gouttelettes de pulvérisation sensibles à la dérive ;
- ouvrir des cultures, de sorte que les gouttelettes de pulvérisation sensibles à la dérive pénètrent plus profondément dans les cultures ;
- maintenir les buses à une hauteur égale au-dessus des cultures et du sol nu.

RAMPE DE PULVÉRISATION ABAISSÉE (en combinaison avec une distance maximale entre les buses de 33 cm et stabilisation de rampe) (€) :

- distance entre les buses : maximum 33 cm
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : maximum 30 cm
- description : Il s'agit d'un pulvérisateur dont la distance entre les buses est de maximum 33 cm et qui permet de pulvériser moins haut au-dessus de la cible (cultures ou terres non cultivées (sol)).

L'abaissement de la rampe de pulvérisation a un effet positif sur la réduction de la dérive du fait que le vent influence moins la dispersion de la bouillie en raison de la trajectoire plus courte parcourue par celle-ci. Cela permet de réduire davantage la dérive par rapport à un pulvérisateur classique.

PULVÉRISATION EN LIGNES OU BANDES (%):

- distance entre les buses : en fonction de l'application
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : en fonction de l'application
- description : il s'agit d'une pulvérisation localisée en ligne utilisée dans les grandes cultures, les cultures de légumes de plein champ et également pour le désherbage en fruiticulture et arboriculture. Cette technique de pulvérisation en ligne permet de pulvériser des bandes spécifiques (interlignes ou culture) et non pas sur la totalité de la surface du champ.

La ligne/bande peut être traitée soit au moyen d'une seule buse positionnée verticalement au-dessus de la bande à pulvériser, soit au moyen de plusieurs buses éventuellement fixées avec une certaine angulation.

PULVÉRISATION SOUS CAPOT DE PROTECTION (@) :

- distance entre les buses : en fonction de l'application
- hauteur entre les buses et les cultures ou le sol (en l'absence de cultures) : en fonction de l'application
- description : en cas de pulvérisation sous capot de protection, les buses sont montées sous couvert. Le capot de protection délimite la largeur à pulvériser, le tuyau de pulvérisation et le capot formant un ensemble intégré. Le capot est monté de manière à ce que la largeur à pulvériser soit pratiquement enfermée. Une ouverture peut être prévue à l'avant et/ou à l'arrière du capot pour permettre le passage d'une culture, tout en maintenant une distance minimale par rapport à la culture ou au sol. Les deux côtés du capot (parallèles aux rangs de cultures) sont complètement fermés, la distance entre le capot et le sol ou la culture est de 10 cm maximum.

La liste aux tableaux 1 et 1.2 spécifie la classe de réduction de la dérive des buses classiques dont l'angle de pulvérisation est de 110° ou 120°. La classe de réduction de la dérive de ces buses s'applique également aux buses classiques ayant un angle de pulvérisation de 80° ou 90° (mais pas l'inverse), ainsi qu'aux buses à jet plat correspondantes pour les pulvérisations en bande.

A titre d'exemple : La buse TeeJet AI ISO 025 réduit la dérive à 75 %, cette classification est valable pour la buse TeeJet AI 110 025 (classique, angle de pulvérisation de 110°) et pour la buse TeeJet AI 80 025 (classique, angle de pulvérisation de 80°) ainsi que pour les buses TeeJet AI 65 025 E & TeeJet AI 95 025 E (buses à jet plat pour pulvérisation en bande).

Cette liste est théorique. Il se peut que toutes les buses ou tailles de buses ne soient pas disponibles dans le commerce.

Nota

¹ <https://iplo.nl/thema/water/afvalwater-activiteiten/agrarische-activiteiten/vaststellen-driftreductie-spuitlechnieken/@203367/informatiebladen/>

Tableau 1 – Grandes cultures (pulvérisations dirigées verticalement vers le sol)

Marque	Type de buse	Taille de buse	Pulvérisateur classique*	Pulvérisateur à rampe couverte [§]	Assistance d'air [#]	Crop Tiller (Wingsprayer, etc.) [§]	Hauteur de rampe abaissée en combinaison avec une distance maximale entre les buses de 33 cm et stabilisation de rampe [£]	Pulvérisation en lignes ou bandes [%]	Pulvérisation sous capot de protection [®]		
			pourcentage de réduction de la dérive en fonction de la technique de pulvérisation :								
Buses autre que celles mentionnées dans cette liste :			0	50	75	75	75	75	90		
Agrotop	TD *	ISO 015 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	TD XL*	ISO 02 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	TD Hispeed*	ISO 02 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	Airmix	ISO 02 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	Softdrop	ISO 04 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
Albuz	AVI	ISO 015 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	AVI twin	ISO 02 - 025	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	CVI	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 02 - 025	50	75	90	90	90	90	90		
	CVI twin	ISO 03 - 04	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 05 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	ADI	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	ADE	rouge et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	AXI	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	AVI UC	ISO 02	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
Hardi	Inject	ISO 015	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 02 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	ISO F	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	LD	ISO 03 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	Minidrift (MD)	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	Minidrift Duo	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	Nanodrift (ND)	ISO 025 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	4110	rouge et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
Pentair Hypro (Lurmark)	DB (Drift beta)	ISO 015 - 025	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	LD (low drift)	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	ULD (ultra low drift)	ISO 03 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	GA (Guardian Air)	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	GAT (Guardian Air Twin)	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	3D	ISO 08 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	3D Ninety	ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		

Marque	Type de buse	Taille de buse	Pulvérisateur classique*	Pulvérisateur à rampe couverte§	Assistance d'air*	Crop Tilter (Wingssprayer, etc.)§	Hauteur de rampe abaissée en combinaison avec une distance maximale entre les buses de 33 cm et stabilisation de rampe£	Pulvérisation en lignes ou bandes%	Pulvérisation sous capot de protection®
			pourcentage de réduction de la dérive en fonction de la technique de pulvérisation :						
John Deere	LDA (PSLDAQ)	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	LDAC (PSLDACQ)	ISO 02 - 05	50	75	90	90	90	90	90
		ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90
	PSGAT	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	GATC (PSGATCQ)	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
		ISO 03 - 035	50	75	90	90	90	90	90
	ULD (PSULDQ)	ISO 04	75	90	90	90	90	90	90
		ISO 05 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90
		ISO 02	50	75	90	90	90	90	90
	ULDC (PSULDCQ)	ISO 025	75	90	90	90	90	90	90
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90
		PSLDMQ	ISO 06 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90
	AULDC (PSAULDCQ)	ISO 025 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90
	3DN (PS3DN90Q)	ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90
	ERC (PSERCQ)	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	3D	ISO 08 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
Lechler	ID	ISO 015	50	75	90	90	90	90	90
		ISO 02 - 05	75	90	90	90	90	90	90
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90
	ID-xxx**	ISO 02	50	75	90	90	90	90	90
		ISO 025	75	90	90	90	90	90	90
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90
	IDK	ISO 02 - 05	50	75	90	90	90	90	90
		ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90
	IDN	ISO 025 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90
	IDKN	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	IDKT	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	IDTA	ISO 025 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90
	AD	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	LU	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90
	Syngenta 130 (= PRE)	ISO 05 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90

Marque	Type de buse	Taille de buse	Pulvérisateur classique*	Pulvérisateur à rampe couverte§	Assistance d'air*	Crop Tilt (Wingsprayer, etc.)§	Hauteur de rampe abaissée en combinaison avec une distance maximale entre les buses de 33 cm et stabilisation de rampe£	Pulvérisation en lignes ou bandes%	Pulvérisation sous capot de protection®		
			pourcentage de réduction de la dérive en fonction de la technique de pulvérisation :								
Nozal	ADX	ISO 02-05	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	RRX/ARX	ISO 015 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
	RDX	ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
		ISO 02-05	50	75	90	90	90	90	90		
	HDRX	ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 02	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 025	75	90	90	90	90	90	90		
	RFX	ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
		ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
Syngenta	ATX	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 - 07	75	90	90	90	90	90	90		
	Turf Nozzle	ISO 08 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	3D Ninety	ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
Teejet	AI/AIC	ISO 015 - 02	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 025 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	AI 3070	ISO 025 - 035	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	AIXR	ISO 015-05	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	AITTJ60	ISO 02 - 025	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 03 - 04	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 05	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	APTJ	ISO 04 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	TT	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	TTI	ISO 02	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 025 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	TTI60	ISO 02 - 025	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	TTJ60 (=TTJ)	ISO 05	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	DG	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	XR/XRC	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
ASJ	SFA (standard fan air)	ISO 03 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	CFA (compact fan air)	ISO 01 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	TFA (twin fan air)	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	AFC	ISO 015 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		

Marque	Type de buse	Taille de buse	Pulvérisateur classique*	Pulvérisateur à rampe couverte§	Assistance d'air#	Crop Tilter (Wingsprayer, etc.)§	Hauteur de rampe abaissée en combinaison avec une distance maximale entre les buses de 33 cm et stabilisation de rampe£	Pulvérisation en lignes ou bandes%	Pulvérisation sous capot de protection®		
			pourcentage de réduction de la dérive en fonction de la technique de pulvérisation :								
Billericay (BFS)	ExRay XC	ISO 025 - 04	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 05 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	PulZar	ISO 02 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
Bickers	SAI (short air induction)	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
Wilger	Combo-Jet DR	ISO 025	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 03 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	Combo-Jet MR	ISO 04	50	75	90	90	90	90	90		
		ISO 05 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
	Combo-Jet SR	ISO 05 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
Agroplast	Combo-Jet UR	ISO 04 - 05	75	90	90	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90	90	90		
	6MSC	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	6MSC2	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
MMA of Tecomec	6MSP2	ISO 04 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		
	8MSC	ISO 04 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90	90	90		
MMA of Tecomec	EZK Twin	ISO 03 et calibres supérieurs	50	75	90	90	90	90	90		

* la taille de la pièce "injecteur" (première partie de la buse) détermine le pourcentage de réduction de dérive.

** Attention : il s'agit de buses de la série ID3 de Lechler. Sont concernées les buses ID-120-xx (C ou POM) et non les anciennes buses ID 120-xx. On reconnaît la différence par la présence ou non d'un tiret horizontal entre « ID » et « 120 »

En combinaison avec des buses anti-dérite, on peut aussi utiliser des buses de fin de rampe sur des pulvérisateurs classiques. Les buses de fin de rampe ci-dessous sont reconnues comme réduisant la dérite :								
toutes les autres buses de fin de rampe :			0	/	/	/	/	75
Agrotop	TD OC	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
	Airmix OC	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
Albuz	OCI	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
	AVI OC	ISO 02 et calibres supérieurs	75	/	/	/	/	90
Hardi	B-jet	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
Lechler	IS	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
	IDKS	ISO 04 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90
Teejet	AI UB	ISO 02 et calibres supérieurs	50	/	/	/	/	90

/: Ne s'applique pas

Note : Il n'est pas nécessaire que la buse de fin de rampe dispose de la même classification que l'ensemble des buses de rampe mais que la buse de fin de rampe dispose de minimum 50% pour que le pulvérisateur ait un potentiel de réduction. La réduction de dérite du pulvérisateur sera celle des buses de rampe. Ex : buses de rampe à 90% et buse de fin de rampe à 50%, la réduction de dérite du pulvérisateur sera de 90%.

Tableau 1.1 Buses à assistance d'air

Pulvérisateur classique (50 cm distance entre les buses)	50%		75%		90%	
	Pression du liquide (bar)	Pression de l'air (bar)	Pression du liquide (bar)	Pression de l'air (bar)	Pression de liquide (bar)	Pression de l'air (bar)
Cleanacres Airtec - restrictor 35 (vert)	≥ 2,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
	≥ 2,5 bar	≤ 0,55 bar				
Cleanacres Airtec - restrictor 40 (bleu)	≥ 2,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
	≥ 2,5 bar	≤ 0,55 bar				
Cleanacres Airtec - restrictor 50 (jaune)			≥ 2,0 bar	≤ 0,70 bar	≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
			≥ 3,5 bar	≤ 1,0 bar		
Agrifac HTA D3-21 TK-SS-5	≥ 2,0 bar	≤ 0,5 bar			2,5 bar	≤ 0,35 bar
					≥ 4,0 bar	≤ 0,40 bar
					≥ 5,0 bar	≤ 0,50 bar
					≥ 6,0 bar	≤ 0,65 bar
Agrifac HTA D3-21 TK-SS-7,5	≥ 2,0 bar	≤ 0,50 bar	≥ 2,5 bar	≤ 0,30 bar	≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
			≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 6,0 bar	≤ 0,35 bar
			≥ 3,5 bar	≤ 0,40 bar		
			≥ 5,0 bar	≤ 0,50 bar		
			≥ 6,0 bar	≤ 0,60 bar		
TeeJet AirJet TKSS 10/35	≥ 2,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar		
	≥ 2,5 bar	≤ 0,50 bar				
	≥ 6,0 bar	≤ 0,75 bar				
TeeJet AirJet TKSS 10/42	≥ 2,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 2,5 bar	≤ 0,35 bar	≥ 5,0 bar	≤ 0,35 bar
	≥ 2,5 bar	≤ 0,5 bar				
John Deere Twin Fluid TK10/35	≥ 5,0 bar	≤ 0,5 bar	≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar	≥ 6,0 bar	≤ 0,35 bar
	≥ 6,0 bar	≤ 0,75 bar				
John Deere Twin Fluid TK10/42	≥ 5,0 bar	≤ 0,5 bar	≥ 6,0 bar	≤ 0,75 bar	≥ 3,0 bar	≤ 0,35 bar
Tous les autres réglages : 0% réduction de la dérive						
Rampe de pulvérisation abaissée (25 cm distance entre les buses, max. 30 cm hauteur entre les buses et les cultures ou le sol)						
Agrifac HTA10/39-TKSS4			Tous les autres réglages		≥ 3,0 bar	≤ 0,80 bar
					≥ 5,0 bar	≤ 1,0 bar
Cleanacres Airtec NAP06LD 90 type 35 (vert)			Tous les autres réglages		≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
Cleanacres Airtec NAP06LD 90 type 40 (bleu)			Tous les autres réglages		≥ 4,0 bar	≤ 0,30 bar
Pulvérisateur Agrifac avec HTA DriftControlPlus et rampe de pulvérisation abaissée						
+ buses à mélange air-liquide Agrifac HTA 10/39-TKSS4 + buse en mode bordure (buse fin de rampe) Agrifac 10/39-TKSS4 + 25 cm distance entre les buses + max. 30 cm hauteur entre les buses et les cultures ou le sol			Tous les autres réglages		≥ 90% réduction de la dérive réglé sur l'écran du système EcotronicPlus	

Haies pour cultures horizontales

La présence de haies en bordure de parcelle peut réduire la dérive des produits phytosanitaires hors de la parcelle traitée. Toutefois, pour que les haies soient pris en compte en tant que mesure d'atténuation de la dérive, elles doivent être combinées par défaut avec d'autres mesures de réduction de la dérive qui sont déjà légalement classées comme réduisant la dérive d'au moins 50%. Le tableau 1.2 précise la classe de réduction de dérive qui peut être atteinte si des haies sont utilisées.

De manière générale, trois cas peuvent être distingués :

- absence de haie
- présence d'une haie sans feuilles
- présence d'une haie avec feuilles

Conditions qu'une haie doit remplir :

- la hauteur des haies est d'au moins 1,5 m et est au moins aussi haute que la culture à traiter ;
- la haie est considérée comme faisant partie de la parcelle cultivée ;
- la haie doit être composée d'arbres ou d'arbustes feuillus ;
- la haie doit border tous les côtés de la parcelle, sauf si la haie est uniquement destinée à protéger l'eau de surface.

Dans ce dernier cas, la haie doit border au moins tout le côté de la parcelle situé en face de l'eau de surface ;

- la haie ne doit présenter aucun trou (par exemple, suite à l'élagage des branches basses) ;
- la haie doit être continue. Elle ne peut pas être composée de plusieurs tronçons ;
- pour bénéficier de la classe « haie avec feuilles », le feuillage doit être présent sur toute la longueur de la haie ;
- la distance entre la haie et l'eau de surface doit tenir compte de la législation régionale applicable.

Tableau 1.2 : Haies pour cultures horizontales

Pourcentage de réduction de dérive attribué au tableau 1 ou au tableau 1.1 (absence de haie)	Présence d'une haie sans feuilles	Présence d'une haie avec feuilles
0	0	0
50	75	90
75	90	90
90	90	90

CHAPITRE 2 : LES PULVERISATIONS AUTRES QUE CELLES DIRIGÉES VERTICALEMENT VERS LE SOL

En cultures fruitières (vergers et arbustes fruitiers), la classification des buses établie pour les grandes cultures (voir Tableau 1) ainsi que la classification des types de pulvérisateurs et des haies établie pour les cultures fruitières (voir Tableau 2a et Tableau 2b) peuvent être utilisées. Le choix de la classification s'effectue en fonction de l'orientation du flux de pulvérisation (traitement orienté vers le sol = Tableau 1 ; traitement non orienté vers le sol = Tableau 2a et Tableau 2b).

En culture de houblon, le classement antidérvive prend en compte les différentes combinaisons de pulvérisateurs et buses ainsi que la présence de haie ou écran situé entre la parcelle et une eau de surface (voir Tableau 2a et Tableau 2b).

La présence de haies ou d'écrans antidérvive en bordure de parcelle peut réduire la dérive des produits phytosanitaires hors de la parcelle traitée. Toutefois, pour que les haies ou les écrans antidérvive soient pris en compte en tant que mesure d'atténuation de la dérive, ils doivent être combinés par défaut avec d'autres mesures de réduction de la dérive qui sont déjà légalement classées comme réduisant la dérive d'au moins 50%.

De manière générale, trois cas peuvent être distingués :

- absence de haie
- présence d'une haie sans feuilles
- présence d'un écran antidérvive ou d'une haie avec feuilles

Conditions qu'un écran antidérvive ou une haie doit remplir :

- la hauteur des écrans anti-dérvives ou d'haies est d'au moins 1,5 m et est au moins aussi haute que les arbres fruitiers ou que la culture de houblon ;

- la haie est considérée comme faisant partie de la parcelle cultivée ;
- la haie doit être composée d'arbres ou d'arbustes feuillus ;
- l'écran antidérvive ou la haie doit border tous les côtés de la parcelle, sauf si l'écran antidérvive ou la haie est uniquement destinée à protéger l'eau de surface. Dans ce dernier cas, l'écran antidérvive ou la haie doit border au moins tout le côté de la parcelle situé en face de l'eau de surface ;
- la haie ne doit présenter aucun trou (par exemple, suite à l'élagage des branches basses) ;
- la haie doit être continue. Elle ne peut pas être composée de plusieurs tronçons ;
- pour bénéficier de la classe « haie avec feuilles », le feuillage doit être présent sur toute la longueur de la haie ;
- la distance entre la haie et l'eau de surface doit tenir compte de la législation régionale applicable.

Tableau 2a : Vergers/Houblon (pulvérisations autres que celles dirigées verticalement vers le sol) : pas de haie ou d'écran antidérvive

La Remarque « (* : houblon) » dans le Tableau 2a veut dire qu'en culture de houblon l'utilisation de buses à aspiration d'air réduisant la dérive d'au moins 50% combinée avec traitement sur une seule face des 2 rangées extérieures (c-à-d vers le centre de la parcelle, aucune buse ne doit pulvériser en direction de l'eau de surface) permet de réduire la dérive de 90%. Une des deux couronnes de buses doit donc être fermée.

La liste spécifie la classe de réduction de la dérive des buses, avec ou sans mention de l'angle de pulvérisation. La classe de réduction de la dérive de ces buses s'applique également aux buses du même type et taille avec des angles de pulvérisation plus petits (mais pas l'inverse).

Marque	Type	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation			
			Pas de haie ou d'écran antidérvive			
			Pulvérisateur classique : Pulvérisateur à assistance d'air (axiale ou centrifuge) muni de plaques déflectrices et de buses hydrauliques	Pulvérisateur à flux d'air horizontal : Pulvérisateur à assistance d'air avec flux d'air semi-horizontal obtenus par des bouches d'échappement individuelles ou un capot fermé	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés))	Pulvérisateur sous tunnel : système de pulvérisation avec couverture totale des arbres et recyclage de l'air et du liquide Pulvérisateur à flux d'air horizontal avec panneaux collecteurs
Agrifac	Type D3-21		50%	50%	75%	99%

Marque	Type	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation			
			Pas de haie ou d'écran antidérive			
			Pulvérisateur classique : Pulvérisateur à assistance d'air (axiale ou centrifuge) muni de plaques déflectrices et de buses hydrauliques	Pulvérisateur à flux d'air horizontal : Pulvérisateur à assistance d'air avec flux d'air semi-horizontal obtenus par des bouches d'échappement individuelles ou un capot fermé	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés))	Pulvérisateur sous tunnel : système de pulvérisation avec couverture totale des arbres et recyclage de l'air et du liquide Pulvérisateur à flux d'air horizontal avec panneaux collecteurs
Agrotop	Airmix no drift	ISO 025 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	Airmix AM	ISO 02 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	TD	ISO 015 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	Turbo-Drop TDXL	ISO 025 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
Albuz	ADE	Rouge et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
	AVE	Jaune et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	AVI	80-01 et calibres supérieurs	75% (* : houblon)	75% (* : houblon)	90% (* : houblon)	99%
	AVI Twin	04	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	CVI	80-01 et calibres supérieurs	75%	75%	90%	99%
	TVI	80-0050	75%	75%	90%	99%
		80-0075	75%	75%	90%	99%
		80-01 et calibres supérieurs	90%	90%	99%	99%
	ADI	110-03 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
Billirecay	Bubblejet	ISO 03-05	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
Cleana-cres	Airtec	035-050	50%	50%	75%	99%
Hardi	ISO LD	03 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
	LD 4110	Rouge et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
	MD 110	ISO 02-05	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	S Inject	ISO 015 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
Hypro ou Lurmark	DB	ISO 015 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	LD	03 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
John Deere	Twin Fluid	35 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%

Marque	Type	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation			
			Pas de haie ou d'écran antidérive			
			Pulvérisateur classique : Pulvérisateur à assistance d'air (axiale ou centrifuge) muni de plaques déflectrices et de buses hydrauliques	Pulvérisateur à flux d'air horizontal : Pulvérisateur à assistance d'air avec flux d'air semi-horizontal obtenus par des bouches d'échappement individuelles ou un capot fermé	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés))	Pulvérisateur sous tunnel : système de pulvérisation avec couverture totale des arbres et recyclage de l'air et du liquide Pulvérisateur à flux d'air horizontal avec panneaux collecteurs
Lechler	AD	90-01 et calibres supérieurs	75%	75%	90%	99%
	ID	90-01 et calibres supérieurs (> 5 bar)	75% (* : houblon)	75% (* : houblon)	90% (* : houblon)	99%
		90-01 et calibres supérieurs (max. 5 bar)	90%	90%	99%	99%
	IDK	90-0067 et calibres supérieurs (> 3 bar)	75% (* : houblon)	75% (* : houblon)	90% (* : houblon)	99%
		90-0067 et calibres supérieurs (max 3 bar)	90%	90%	99%	99%
	IDKN	ISO 04	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	IDN	ISO 025 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
Teejet	AI	ISO 015 et calibres supérieurs (> 3 bar)	75% (* : houblon)	75% (* : houblon)	90% (* : houblon)	99%
		80-015 et calibres supérieurs (max. 3 bar)	90%	90%	99%	99%
	AITX A/B	80-015 et calibres supérieurs	75%	75%	90%	99%
	DG	80-02 et calibres supérieurs	75%	75%	90%	99%
	DG	110-03 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
	TT	03 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
	TTI	015 et calibres supérieurs	50% (* : houblon)	50% (* : houblon)	75% (* : houblon)	99%
	Twinf-luidTKSS	35 et calibres supérieurs	50%	50%	75%	99%
Tous les autres types de buses non mentionnés dans ce tableau y compris les buses à turbulence			0%	0%	50%	90%

Tableau 2b : Vergers/Houblon (pulvérisations autres que celles dirigées verticalement vers le sol) : haie ou écran anti-dérive en bordure de parcelle

La liste spécifie la classe de réduction de la dérive des buses, avec ou sans mention de l'angle de pulvérisation. La classe de réduction de la dérive de ces buses s'applique également aux buses du même type et taille avec des angles de pulvérisation plus petits (mais pas l'inverse).

Marque	Type	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation			
			Haie ou écran antidérive en bordure de parcelle			
			Pulvérisateur à flux d'air horizontal : Pulvérisateur à assistance d'air (axiale ou centrifuge) muni de plaques déflectrices et de buses hydrauliques	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés))	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés))	Pulvérisateur sous tunnel : système de pulvérisation avec couverture totale des arbres et recyclage de l'air et du liquide Pulvérisateur à flux d'air horizontal avec panneaux collecteurs
Agrifac	Type D3-21		sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Agrotop	Airmix no drift	ISO 025 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	Airmix AM	ISO 02 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	TD	ISO 015 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	Turbo-Drop TDXL	ISO 025 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Albuz	ADE	Rouge et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	AVE	Jaune et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	AVI	80-01 et calibres supérieurs	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	AVI Twin	04	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	CVI	80-01 et calibres supérieurs	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	TVI	80-0050	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
		80-0075	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
		80-01 et calibres supérieurs	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	ADI	110-03 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Billirecay	Bubblejet	ISO 03-05	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Cleanacres	Airtec	035-050	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Hardi	ISO LD	03 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	LD 4110	Rouge et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	MD 110	ISO 02-05	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	S Inject	ISO 015 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%

Marque	Type	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation			
			Haie ou écran antidérive en bordure de parcelle			
			Pulvérisateur classique : Pulvérisateur à assistance d'air (axiale ou centrifuge) muni de plaques déflectrices et de buses hydrauliques	Pulvérisateur à flux d'air horizontal : Pulvérisateur à assistance d'air avec flux d'air semi-horizontal obtenus par des bouches d'échappement individuelles ou un capot fermé	Pulvérisateur à flux d'air horizontal équipés de détecteurs de végétation, ces détecteurs doivent être branchés filets anti-grêle (complètement fermés)	Pulvérisateur sous tunnel : système de pulvérisation avec couverture totale des arbres et recyclage de l'air et du liquide Pulvérisateur à flux d'air horizontal avec panneaux collecteurs
Hypro ou Lurmark	DB	ISO 015 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	LD	03 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
John Deere	Twin Fluid	35 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Lechler	AD	90-01 et calibres supérieurs	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	ID	90-01 et calibres supérieurs (> 5 bar)	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
		90-01 en grotere maten (max. 5 bar)	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	IDK	90-0067 et calibres supérieurs (> 3 bar)	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
		90-0067 en grotere maten (max. 3 bar)	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	IDKN	ISO 04	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	IDN	ISO 025 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	ITR	80-01 et calibres supérieurs	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
Teejet	AI	ISO 015 et calibres supérieurs (> 3 bar)	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
		80-015 et calibres supérieurs (max. 3 bar)	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	AITX A/B	80-015 et calibres supérieurs	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	DG	80-02 et calibres supérieurs	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	sans feuilles: 99% avec feuilles: 99%	99%
	DG	110-03 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	TT	03 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	TTI	015 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
	TwinfluidTKSS	35 et calibres supérieurs	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	sans feuilles: 90% avec feuilles: 99%	99%
Tous les autres types de buses non mentionnés dans ce tableau y compris les buses à turbulence			sans feuilles: 0% avec feuilles: 0%	sans feuilles: 0% avec feuilles: 0%	sans feuilles: 75% avec feuilles: 90%	99%

Tableau 2c : Buses de fin de rampe en Vergers/Houblon (pulvérisations autres que celles dirigées verticalement vers le sol)

En combinaison avec des buses anti-dérive, on peut aussi utiliser des buses de fin de rampe sur des pulvérisateurs. Les buses de fin de rampe ci-dessous sont reconnues comme réduisant la dérive :			
toutes les autres buses de fin de rampe :			0
Agrotop	TD OC	ISO 02 et calibres supérieurs	50
	Airmix OC	ISO 02 et calibres supérieurs	50
Albuz	OCI	ISO 02 et calibres supérieurs	50
	AVI OC	ISO 02 et calibres supérieurs	75
Hardi	B-jet	ISO 02 et calibres supérieurs	50
Lechler	IS	ISO 02 et calibres supérieurs	50
	IDKS	ISO 04 et calibres supérieurs	50
Teejet	AI UB	ISO 02 et calibres supérieurs	50

Note : Il n'est pas nécessaire que la buse de fin de rampe dispose de la même classification que l'ensemble des buses de rampe mais que la buse de fin de rampe dispose de minimum 50% pour que le pulvérisateur ait un potentiel de réduction. La réduction de dérive du pulvérisateur sera celle des buses de rampe. Ex : buses de rampe à 90% et buse de fin de rampe à 50%, la réduction de dérive du pulvérisateur sera de 90%.

CHAPITRE 3 : CONVERSION DE LA LARGEUR DE LA ZONE TAMON EN FONCTION DE LA REDUCTION DE LA DERIVE

La largeur de la zone tampon (2, 5, 10, 20, 30 mètres) et le pourcentage de réduction de dérive (50, 75, 90%) à atteindre sont indiqués sur l'étiquette du produit phytopharmaceutique. L'utilisateur professionnel peut adapter la zone tampon en fonction du produit qu'il utilise et du matériel dont il dispose (voir Tableau 3).

Tableau 3a : Largeur de la zone tampon – Zones tampons pour les pulvérisations en champ – grandes cultures, cultures maraîchères, fraisiers, prairies,... (pulvérisations dirigées verticalement vers le sol)

	Zones tampons indiquées sur l'étiquette						
	Zone tampon de 2 m avec technique classique	Zone tampon de 5 m avec technique classique	Zone tampon de 10 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 90%
Zones tampons équivalentes pour pulvérisateurs/matériels réduisant la dérive							
Technique classique	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m	40 m	200 m
50% de réduction de dérive	1 m	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m	40 m
75% de réduction de dérive	1 m	2 m	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m
90% de réduction de dérive	1 m	1 m	1 m	1 m	5 m	10 m	20 m

Tableau 3b : Largeur de la zone tampon – Zones tampons pour les pulvérisations en vergers et houblon (pulvérisations autres que celles dirigées verticalement vers le sol) (*)

	Zones tampons indiquées sur l'étiquette						
	Zone tampon de 5 m avec technique classique	Zone tampon de 10 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 90%	Zone tampon de 30 m avec technique réduisant la dérive de 90%
Zones tampons équivalentes pour pulvérisateurs/matériels/ haies/ écrans réduisant la dérive							
Technique classique	5 m	10 m	20 m	30 m	40 m	50 m	150 m
50% de réduction de dérive	3 m	5 m	15 m	20 m	30 m	40 m	75 m

	Zones tampons indiquées sur l'étiquette						
	Zone tampon de 5 m avec technique classique	Zone tampon de 10 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique classique	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%	Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 90%	Zone tampon de 30 m avec technique réduisant la dérive de 90%
Zones tampons équivalentes pour pulvérisateurs/matériels/ haies/ écrans réduisant la dérive							
75% de réduction de dérive	3 m	3 m	10 m	15 m	20 m	30 m	50 m
90% de réduction de dérive	3 m	3 m	5 m	10 m	15 m	20 m	30 m
99% de réduction de dérive	3 m	3 m	3 m	3 m	3 m	3 m	10 m

(*) : pour les applications au sol (p.ex : herbicides) voir le tableau précédent (pulvérisations dirigées verticalement vers le sol)

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 8 août 2025 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les mesures ou moyens de réduction de la dérive.

D. CLARINVAL

BIJLAGE bij het ministerieel besluit van 8 augustus 2025 tot wijziging van het ministerieel besluit van 1 april 2021 tot vaststelling van de driftreducerende middelen of maatregelen

BIJLAGE bij het ministerieel besluit van 1 april 2021 tot vaststelling van de driftreducerende middelen of maatregelen

LIJST VAN DRIFTREDUCEREND MATERIAAL - DRIFTPERCENTAGES IN FUNCTIE VAN DE SPUITTECHNIEK

De toepasser kan de bufferzone die vermeld wordt op het etiket verkleinen als hij gebruik maakt van doeltreffend materiaal (anti-drift materiaal) en/of beschermende maatregelen voorziet (hagen, schermen). De indeling van materiaal in functie van anti-driftpotentieel voor de gebruikte sputitechniek en voor het teelttype wordt hieronder voorgesteld.

HOODSTUK 1: VERTICAAL NEERWAARTS GERICHTE BESPUITINGEN

Voor de bespuitingen in veldgewassen (akkerbouwteelten, groenten, aardbeien, grasland) houdt de anti-drift klassering rekening met de verschillende combinaties van spuittoestellen en spuitdoppen (zie Tabel 1). De verschillende spuittoestellen/technieken worden hieronder verder omschreven. Deze omschrijvingen zijn gebaseerd op de informatiebladen uit de Nederlandse DRT-lijst. ¹STANDAARD SPUITTOESTEL(*):

- dopafstand: 50 cm
- hoogte tussen spuitdoppen en gewas of bodem (indien geen gewas aanwezig is): maximaal 50 cm
- omschrijving: standaard veldspuit (zelfrijzend, getrokken en gedragen)

AFGESCHERMDE SPUITBOOM(§) :

- dopafstand: 50 cm
- hoogte tussen spuitdoppen en gewas of bodem (indien geen gewas aanwezig is): maximaal 50 cm
- omschrijving: een afgeschermd spuitboom is een constructie die vast is bevestigd aan de spuitboom van een veldspuit. Het systeem bestaat uit een afscherming van de spuitdoppen over de volledige breedte van de spuitboom met een flexibele of vaste plaat. De afscherming bevindt zich op minstens de voor- en/of achterzijde van de spuitboom en de hoogte bedraagt minstens 30cm gemeten vanaf de opening van de spuitdoppen

LUCHTONDERSTEUNING(#):

- dopafstand: 50 cm
- hoogte tussen spuitdoppen en gewas of bodem (indien geen gewas aanwezig is): maximaal 50 cm
- omschrijving: een veldspuit uitgerust met een actief luchtondersteuningsysteem, waarmee de lucht met hoge snelheid en volume door middel van een verdeelsysteem vlakbij (achter) de spuitdoppen neerwaarts gelijk verdeeld wordt over de gehele breedte van de spuitboom. De lucht zorgt voor het transport van spuitvloeistof (de druppels) naar het gewas of onbeteeld land. De instellingen van de luchtondersteuning (snelheid en richting) dienen zodanig te zijn dat de spuitvloeistof naar of in het gewas worden geleid en dat terugkaatsing van de druppels voorkomen wordt. Dit geldt ook voor toepassingen op onbeteeld land.

SLEEPDOEK (WINGSPRAYER,...)(\$):

- dopafstand: maximaal 33 cm
- hoogte tussen spuitdoppen en gewas of bodem (indien geen gewas aanwezig is): maximaal 20 cm, sleepdoek heeft altijd contact met gewas/grond

- omschrijving: het sleepdoekssysteem is een constructie die is bevestigd aan de spuitboom van een veldspuit. Dit systeem bestaat uit een serie parallellogramconstructies of een balk aan geveerde scharnierpunten, waarbij over de volle breedte van de spuitboom een kunststof plaat is bevestigd. De spuitdoppen zijn zodanig aan de constructie bevestigd dat de hoek waarmee de spuitdoppen spuiten gelijk is aan de hoek van de plaat. De doppen zijn ook afgeschermd van de wind door de kunststof plaat.